

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 02/06/2023

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Mickaël LECTEZ, Dorothee WYPYSZCZAK

Représentés: Christelle DEON par Fernand DEMERVAL

Excusés: Hervé CHOPIN

Absents: Jean Marie LECORNET, Martine MORISS

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2023_DE_016

OBJET : Délibération pour des travaux sur la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la trésorerie de la commune de Bapaume,

Vu la demande de la société d'assurance SMACL,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de demander l'émission d'un titre de recette au Trésor Public sur la base des témoignages de l'implication du véhicule de la société Lecubin qui a occasionné des dégâts sur le trottoir en effectuant une livraison de matériaux.

Un devis a été effectué auprès de la société SNPC Lhotellier, travaux publics.

Après discussion, le conseil municipal est d'accord pour demander auprès de la trésorerie d'émettre un titre de recette et vote OUI à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 19 / 06 / 2023
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/06/2023 062-216208553-20230609-2023_DE_016-DE